Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le

ID : 029-212900641-20180410-DELIB18\_2018-DE

<u>DÉPARTEMENT</u>

**DU FINISTÈRE** 

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE GOULVEN DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

\_\_\_\_

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gilles LE DROFF

Tel: 02.98.83.40.69 mairie.goulven@wanadoo.fr

----

-000-

Nombre de conseillers

en exercice: 11

présents : 11

votants: 11

Date de convocation :

05/04/2018

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Délibération nº 18/2018

OBJET:

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mr le Maire rend compte de la dernière réunion avec la municipalité de Plouider concernant le projet d'assainissement collectif. Des discussions avec Plouider, il ressort que la participation aux investissements passés a été revue à un niveau moindre, ce qui rend le projet réalisable sous certaines conditions ; notamment si les taux de subvention et d'emprunt initiaux restent en vigueur.

Le développement de ce dossier s'inscrit dans le cadre d'un probable transfert de la compétence assainissement vers la communauté de communes en 2020.

Dans le cas où la Commune ne s'engagerait pas dans ce programme dès à présent, il n'est pas certain que la Communauté de Communes puisse s'en charger à court terme, faute des subventions accessibles aujourd'hui. Or, l'assainissement collectif est un service nécessaire au maintien et au développement des habitations dans le bourg et certains quartiers (Ty-Poas) qui subissent des rejets polluants.

D'autres réunions avec les élus de Plouider seront nécessaires pour finaliser le dossier.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable à la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'œuvre avec le cabinet DCI et le recours à un cabinet d'expertise pour le montage financier.

L'assainissement collectif fera l'objet d'un budget annexe au budget principal de la Commune. Mr Régis FEGAR estime à 6 mois la durée des travaux devant permettre le branchement de 115 habitations. Les assainissements récents bénéficieront d'un délai de 10 ans pour se brancher, les autres devront le faire dans le délai de 2 ans. Au coût du raccordement il faudra ajouter celui des travaux dans les propriétés privées.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU, Maire de GOULVEN



<u>DU FINISTÈRE</u>

**EXTRAIT** 

Envoyé en préfecture le 19/04/2018 Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le

ID: 029-212900641-20180419-DELIB19\_2018-DE

**COMMUNE DE GOULVEN** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU,

Maire. ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR,

adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell

LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

Tel: 02.98.83.40.69

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gilles LE DROFF

mairie.goulven@wanadoo.fr

-000-

Mr Régis FEGAR donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2017 tant pour le budget principal que pour ceux des lotissements.

Concernant le budget principal, le total des dépenses de fonctionnement réalisées en 2017 s'élève à la somme de 319 058,25€ et celle des recettes à 413 129,01€ soit un Nombre de conseillers excédent de 94 070,76 €. En section d'investissement les dépenses s'élèvent à la somme de 194 901,89€ et les recettes à celle de 274 174,48€ soit un excédent de 79 272,59€.

présents: 11

votants: 10

en exercice: 11

L'exercice 2017 du lotissement de Gouerven se solde par un déficit de fonctionnement de 19 521,84 € (dépenses : 37 916,84 € ; recettes : 18 395 €) et un déficit d'investissement de 11 571 € (dépenses : 29 966 € et recettes : 18 395 €).

Date de convocation:

05/04/2018

Pour le lotissement de Kerilis le montant des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 est de 12 762,90 € et celui des recettes de 22 020,71 € soit un excédent de fonctionnement de 9 257,81 €. En section d'investissement les dépenses s'élèvent à la somme de 18 701,80 € et les recettes à celle de 12 762,90 € soit un déficit de 5 938,90 €.

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Délibération n° 19/2018

Avant de quitter la salle, Mr le Maire s'assure qu'aucune question ne reste en suspens et cède la présidence de l'assemblée à Mr Jean-Jacques Le Bras. Soumis au vote, les comptes administratifs 2017 sont approuvés à l'unanimité.

**OBJET:** 

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN

**COMPTES ADMINISTRATIFS** 2017



<u>DU FINISTÈRE</u>

**EXTRAIT** 

Affiché le

ID: 029-212900641-20180410-DELIB20\_2018-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2018 Reçu en préfecture le 19/04/2018

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**COMMUNE DE GOULVEN** DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU,

Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell

LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

Tel: 02.98.83.40.69

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gilles LE DROFF

mairie.goulven@wanadoo.fr

Mr le Maire expose au Conseil que les comptes de gestions 2017 du Trésorier sont identiques aux comptes administratifs de la Commune tant pour le budget principal que pour les budgets des lotissements. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Nombre de conseillers

-000-

en exercice: 11

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

présents: 11

Yves ILIOU,

votants: 11

Maire de GOULVEN

Date de convocation:

05/04/2018

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Délibération n° 20/2018

**OBJET:** 

**COMPTES DE GESTION** 2017

DÉPARTEMENT

<u>DU FINISTÈRE</u>

**EXTRAIT** 

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Envoyé en préfecture le 19/04/2018

Affiché le

ID: 029-212900641-20180410-DELIB21\_2018-DE

**COMMUNE DE GOULVEN** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU,

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints: Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell

LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

Tel: 02.98.83.40.69

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mr Gilles LE DROFF

mairie.goulven@wanadoo.fr

Mr Régis FEGAR donne lecture article par article des dépenses et recettes prévisionnelles proposées par la Commission de finances.

-000-

Le budget principal de l'exercice 2018 est équilibré à la somme de 383 290 € en section de fonctionnement et à celle de 361 650 € en section d'investissement. Les principales dépenses d'investissement consistent en enfouissement de réseaux dans le secteur de Penity-Le Désert (48 000€), en travaux de voirie (22 000 €), travaux à l'église (45 000 €) et travaux de bâtiments (57 000 €).

Nombre de conseillers

en exercice: 11 présents: 11

votants: 11

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent ce projet de budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Date de convocation :

05/04/2018

Les budgets primitifs des lotissements sont également approuvés à l'unanimité :

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Lotissement de Kerilis:

Le budget 2018 est équilibré à la somme de 23 135 € en section de fonctionnement après le versement d'un excédent de 10 057 € au budget principal et à celle de 12 763 € en section d'investissement.

Délibération n° 21/2018

Lotissement de Gouerven:

Le budget 2018 est équilibré à la somme de 56 763 € en section de fonctionnement grâce à une subvention de 16 268 € provenant du budget principal. En section d'investissement, le budget est équilibré à la somme de 36 848 €.

OBJET:

**BUDGETS PRIMITIFS** 2018

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME. Yves ILIOU, Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

**DU FINISTÈRE** 

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**COMMUNE DE GOULVEN** 

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU,

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell

LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

Tel: 02.98.83.40.69

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gilles LE DROFF

mairie.goulven@wanadoo.fr

Mr

Envoyé en préfecture le 19/04/2018 Reçu en préfecture le 19/04/2018

ID: 029-212900641-20180410-DELIB22\_2018-DE

Affiché le

Régis FEGAR rappelle que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal est de 94 070,76 € et celui de la section d'investissement de 79 272,59 €. La Commission des finances propose d'affecter 90 000 € à l'article c/1068 de la section d'investissement et de conserver la somme de 4 070,76 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent un avis favorable à cette affectation du résultat.

Nombre de conseillers

-000-

en exercice: 11

présents: 11

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

votants: 11

Yves ILIOU.

Maire de GOULVEN

Date de convocation :

05/04/2018

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Délibération n° 22/2018

**OBJET:** 

**AFFECTATION DU** RÉSULTAT 2017

<u>DU FINISTÈRE</u>

**EXTRAIT** 

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Envoyé en préfecture le 19/04/2018

Affiché le

ID: 029-212900641-20180410-DELIB23\_2018-DE

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**COMMUNE DE GOULVEN** 

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves

ILIOU, Maire. ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR,

adjoints: Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mr Gilles LE DROFF Tel: 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

Mr Régis FEGAR présente le tableau étudié par les membres de la commission des finances qui proposent d'augmenter uniformément les taux de 1%. Le produit assuré est de 166 738 € et le besoin de financement de 168 373 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer comme suit les taux des taxes locales pour l'exercice 2018 :

Nombre de conseillers

-000-

en exercice: 11

présents: 11

votants: 11

	Bases 2018	Taux 2018	Produit
Taxe d'habitation	523 700	14,64	76 670
Taxe foncier bâti	408 800	18,27	74 688
Taxe foncier non bâti	40 600	41,91	17 015
Produit fiscal attendu	-		168 373

Date de convocation:

05/04/2018

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU.

Maire de GOULVEN

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Délibération n° 23/2018

**OBJET:** 

**TAUX DES TAXES LOCALES** 2018

**EXTRAIT DU FINISTÈRE** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

ID: 029-212900641-20180410-DELIB24\_2018-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2018 Recu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le

COMMUNE DE GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves Mairie 29890 GOULVEN ILIOU, Maire.

> ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints: Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

Tel: 02.98.83.40.69 SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mr Gilles LE DROFF

mairie.goulven@wanadoo.fr

-ი0ი-

Nombre de conseillers

en exercice: 11

présents: 11

votants: 11

Date de convocation:

05/04/2018

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Délibération n° 24/2018

**OBJET:** 

**CONTRAT GROUPE** 

**RISQUE** 

**PRÉVOYANCE** 

Mr le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à courir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs enfants.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'exposé du Maire,

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Finistère.

Décision Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Εt Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du

Finistère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU. Maire de GOULVEN



**DÉPARTEMENT** 

**EXTRAIT DU FINISTÈRE** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE GOULVEN

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/04/2018

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU. Maire.

Envoyé en préfecture le 19/04/2018 Reçu en préfecture le 19/04/2018

ID: 029-212900641-20180410-DELIB25\_2018-DE

Affiché le

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

Mr le Maire présente une motion de soutien au groupe Arkéa qui s'oppose à la fusion avec d'autres mutuelles, opération qui mettrait en péril plusieurs centaines d'emplois sur Brest et sa région. Mr Régis FEGAR explique que le Crédit Mutuel

est composé de plusieurs fédérations (Bretagne, Est, Ouest...) et cherche à absorber le groupe Arkéa. Une manifestation est prévue le 17 mai à Bercy pour défendre

l'indépendance du groupe et le maintien de l'emploi en région. La motion est

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gilles LE DROFF

Tel: 02.98.83.40.69 mairie.goulven@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

-000-

en exercice: 11

présents: 11 votants: 11

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

adoptée à l'unanimité les membres du Conseil.

Yves ILIOU.

Date de convocation:

Maire de GOULVEN

05/04/2018

Date de publication et

d'affichage:

17/04/2018

Délibération n° 25/2018

OBJET:

MOTION DE SOUTIEN AU **GROUPE ARKEA**